

LES FONDAMENTAUX

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

L'accessibilité numérique signifie que tous les sites web, technologiques et outils sont conçus et développés pour que les personnes handicapées puissent les utiliser.

TEXTES ET OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Il s'agit d'un domaine réglementé par des lois au niveau français, européen et international.

L'article 47 de la loi handicap 2005 fixe les obligations en termes d'accessibilité numérique. Une directive européenne de 2016 a apporté de nouvelles obligations qui furent transposées en droit français en 2018.

QUI EST CONCERNÉ ?

- **Le secteur public :**
Personnes morales du droit public + Personnes morales du droit privé
- **Intérêt général :**
Personnes morales de droit privé à but non lucratif
- **Grandes entreprises :**
Chiffres d'affaires de plus de 250 millions d'euros

QUELLES SONT LES OBLIGATIONS ?

- **Permettre l'accès** à tout type d'information sous forme numérique.
- **Informer/rendre public :**
Publier une déclaration d'accessibilité, un schéma pluriannuel sur 3 ans, un plan d'actions annuel ainsi qu'une mention visible précisant le niveau de conformité aux règles d'accessibilité
- **Écouter/dialoguer :**
Permettre aux usagers de signaler les manquements aux règles d'accessibilité

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Jusqu'à 20 00 euros d'amende par an si aucune publication n'est faite
- Un refus d'aménagement raisonnable est égal à de la discrimination

LES NORMES

- Norme internationale : les WCAG, définit par le Word Wide Web Consortium
- Norme européenne : EN 301 549
- Norme française : RGAA